



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*La ministre*

Paris, le 21 DEC. 2012

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer ma décision d'attribuer pour une durée de six ans le label Grand Site de France à la communauté de communes du Cap Sizun pour le grand site de la Pointe du Raz en Cap Sizun, suivant en cela l'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Ce label est désormais inscrit à l'article L. 341-15-1 du code de l'environnement, depuis l'adoption de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Il reconnaît à la fois la valeur patrimoniale du site, la réalité de son entretien et la qualité du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur qui est proposé pour l'avenir, suivant les principes du développement durable.

Le site de la Pointe du Raz a bénéficié d'une Opération Grand Site au cours des années 1990, afin de requalifier les espaces naturels de la pointe du Raz et de la pointe du Van, dégradés par une fréquentation excessive, et d'organiser l'accueil du public dans de bonnes conditions. A la suite de ces travaux, le syndicat mixte de la Pointe du Raz a reçu le label Grand Site de France pour la qualité de sa gestion pour une durée de six ans, prolongée d'une année jusqu'en juillet 2011.

Au cours des années récentes, les modalités de la fréquentation du site ont évolué et il est apparu qu'il convenait de réfléchir à un nouveau projet, portant sur un territoire élargi et permettant d'éviter une concentration du public sur un espace trop restreint. Vous avez donc conduit une réflexion approfondie avec vos partenaires, le conseil régional de Bretagne, le conseil général du Finistère, le pays Ouest Cornouaille, le syndicat mixte de la Pointe du Raz ainsi que les communes concernées, en partenariat avec les services de l'Etat.

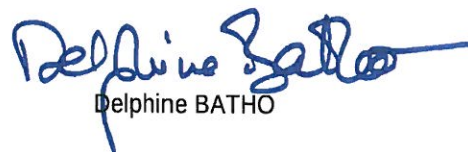
**Monsieur Bernard LE GALL**  
Président  
Communauté de communes du Cap Sizun

Le projet que vous avez bâti ensemble a pour objectif de mieux accueillir le public, de protéger et de mettre en valeur un territoire élargi tout en en gardant la cohérence paysagère, et de mettre en synergie toutes les politiques publiques qui concourent à la gestion de l'espace, dans le cadre d'un tourisme durable qui privilégiera la randonnée pour la découverte du site.

Le grand site entre ainsi dans une phase de transition, et ses évolutions seront importantes. Elles ont été largement débattues dans les différentes instances locales et nationale, produisant des conclusions précises, actées par l'ensemble des partenaires. Il s'agira de donner au grand site une plus grande envergure et une nouvelle identité, et d'améliorer la qualité paysagère et le dispositif d'accueil au niveau de la Pointe du Raz elle-même.

Les élus des communes qui composent votre communauté de communes ont décidé de porter ensemble ce nouveau projet avec l'appui de vos partenaires, et d'être les garants de la qualité du site pour la nouvelle période de labellisation. Je les en remercie et forme le voeu que cette nouvelle stratégie au service du grand site de la Pointe du Raz en Cap Sizun porte ses fruits et permette à tous, habitants et visiteurs, de profiter de la beauté de ce site exceptionnel.

Je salue les efforts de tous les élus et des équipes qui travaillent à vos côtés et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Delphine BATHO